

**Postulat Séverine Evéquo et consorts – L’agriculture urbaine, une passerelle entre la ville et la campagne, une passerelle avec le futur !**

*Texte déposé*

Suite à la récente acceptation de modification de l’article constitutionnel 104 relatif à l’agriculture suisse, en votation populaire, le climat semble propice à valoriser l’agriculture indigène et ses produits par un renforcement des liens ville-campagne.

De nombreux projets d’agriculture urbaine ou périurbaine existent aujourd’hui en Suisse et dans notre canton. C’est une thématique à laquelle de plus en plus de villes sont sensibles et pour laquelle elles développent des projets concrets. Situés à l’orée des agglomérations et parfois des villages, ces projets intègrent des productions maraîchères, des activités pédagogiques, des rencontres conviviales, l’éducation des plus jeunes. Quoique ces projets n’aient pas comme but principal l’approvisionnement alimentaire, leurs activités participent à renforcer les liens ville-campagne, producteurs-consommateurs, ils sont des passerelles.

A l’intersection de deux phénomènes convergents, s’observe un mouvement lent, mais régulier au sein de la population visant à rétablir la confiance au sujet de la qualité des denrées alimentaires qui leur sont proposées (éthique, transport longue distance et environnement). Notre agriculture est confrontée au tourisme d’achat, sur lequel elle n’a aucune prise. Les conditions de base suisses, telles que prix du foncier, main d’œuvre, intrants, bases légales, règlements et normes en vigueur, exigences écologiques (PER), sont sans commune mesure avec le contexte international. Il nous semble que la pérennisation de ce mouvement passe par la sensibilisation de la population et l’éducation des plus jeunes, mais également par la diversification des pratiques agricoles tout en favorisant les circuits courts.

Un certain nombre d’initiatives de part et d’autre du canton ont ceci de commun entre elles qu’il leur manque le cadrage initial permettant un développement de projet pérenne. Nombre d’acteurs ne sont simplement pas informés des possibilités qui s’offrent à eux.

Pourtant, des outils de politique agricole existent, permettant de soutenir des initiatives collectives de projet. Parmi eux les projets de développement régionaux (PDR), les plans de développement de l’espace rural (PDER), les projets de l’ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu) ; les projets soutenus par le programme ressource (art. 77a et 77b de la Loi sur l’agriculture) ; enfin les contributions à la qualité du paysage (CQP) via les PER. Grâce à ces incitations, des projets collectifs ont déjà vu le jour ou sont en cours de développement.

Les soussignés demandent au Conseil d’Etat d’étudier l’opportunité de prendre les mesures suivantes et de dresser un rapport à ce sujet :

- impulser le développement de politiques agricoles urbaines et périurbaines, notamment en travaillant avec les agglomérations et les communes, les associations agricoles et organes de vulgarisation et les particuliers à l’échelle des régions ;
- développer un guichet cantonal permettant de conseiller et guider les porteurs de projets dans le but d’encourager activement la mise sur pied de projets innovants et de projets passerelles entre ville et campagne. Il s’agit concrètement d’encourager concrètement le montage de dossiers, d’accompagner leur développement et aider, dans la mesure du possible, leur mise en œuvre. Il s’agirait aussi de garantir une cohérence des dossiers, afin de permettre leur dépôt auprès des instances fédérales ;
- renforcer le secteur primaire en lien avec l’évolution de l’économie et de ses nouvelles opportunités numériques (économie de partage et collaborative).

Les soussignés remercient d’avance le Conseil d’Etat pour la suite qu’il donnera à ce postulat.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Séverine Evéquo  
et 39 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — Créer des passerelles entre ville et campagne, c'est ce que demande le texte que nous développons aujourd'hui. Le présent postulat est cosigné par Mme la députée Laurence Cretegy, par M. le député Jean-Luc Chollet et par M. le député Hadrien Buclin. Il est par ailleurs soutenu par nombre d'entre vous.

Ensemble, nous avons fait le constat suivant : les projets d'agriculture urbaine commencent à se développer à l'orée des agglomérations et parfois des villages. Ces projets intègrent des productions maraîchères, des activités pédagogiques, des rencontres conviviales et l'éducation des plus jeunes. Concrètement, il s'agit d'accompagner le montage de dossiers et leur développement, ainsi qu'aider à leur mise en œuvre dans la mesure du possible. Il s'agirait aussi de garantir une cohérence des dossiers afin de permettre leur dépôt auprès des instances fédérales. Je souhaite préciser que les projets en question n'ont pas pour but principal l'approvisionnement alimentaire, mais leur activité participe à renforcer les liens entre les villes et les campagnes, entre les producteurs et les consommateurs. Ils sont des passerelles.

De part et d'autre du canton, certaines initiatives ont cela de commun entre elles qu'il leur manque le cadrage initial permettant le développement d'un projet pérenne. De nombreux acteurs ne sont tout simplement pas informés des possibilités qui s'offrent à eux. Et pourtant, des outils de politique agricole existent et permettent de soutenir des initiatives collectives et des projets. Grâce à ces incitations, certains projets collectifs ont déjà vu le jour ou sont en cours de développement. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de donner une impulsion au développement de politiques agricoles urbaines et périurbaines, notamment en travaillant avec les agglomérations, les communes, les associations agricoles et les organes de vulgarisation, ainsi qu'avec les particuliers, à l'échelle des régions. Nous souhaitons aussi qu'il étudie l'opportunité de développer un guichet cantonal permettant de conseiller et de guider les porteurs de projet, dans le but d'encourager activement la mise sur pied de projets innovants et de projets passerelles entre villes et campagnes. Il s'agit aussi de renforcer le secteur primaire, en lien avec l'évolution de l'économie et des nouvelles opportunités numériques, par exemple l'économie de partage et l'économie collaborative.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**